

REFERENTIEL D'ACTIVITES, DE COMPÉTENCES ET D'ÉVALUATION TECHNICIEN CORDISTE SUPERVISEUR

INTITULÉ DU BLOC DE COMPÉTENCES	N° page
<u>Bloc 1 : Assurer en sécurité les opérations et les accès par cordes</u> Accéder, se positionner, réaliser une tâche, évacuer et secourir dans toutes les situations d'accès par cordes	5 à 8
<u>Bloc 2 : Superviser les équipes de cordistes en situation opérationnelle</u> Superviser et encadrer les opérations sur cordes dans toutes les situations nécessitant l'utilisation d'EPI contre les chutes de hauteur	5 à 7
<u>Bloc 3 : Planifier la sécurité des opérations sur cordes</u> Définir et formaliser les mesures de préventions et contribuer à l'amélioration continue des pratiques professionnelles	8 à 11
<u>Bloc 4 : Gérer les EPI contre les chutes de hauteur selon les critères de la norme en vigueur EN365</u> Assurer les vérifications périodiques et la mise en service des EPI contre les chutes de hauteur	12 à 17
<u>Lexique</u>	18 à 20

Les compétences décrites dans ce référentiel ont été classifiées selon leur niveau de complexité d'acquisition conformément à la taxonomie de Bloom. Le code couleur suivant permet de les situer dans cette taxonomie :



Le Greta Drôme Ardèche a porté une attention particulière aux problématiques du handicap dans la construction du référentiel de compétences et d'évaluation. Tout d'abord, dans le cadre du respect du règlement d'examen, il est à noter que tout candidat.e peut saisir le référent handicap du certificateur pour :

- aménager les modalités d'évaluation et
- obtenir l'assistance d'un tiers lors de l'évaluation.

Ainsi, les supports et le matériel nécessaires à la réalisation des évaluations pourront être adaptés. Sur conseil du référent handicap et, dans le respect des spécifications du référentiel, le format de la modalité pourra être adaptée.

L'ingénieur de certification s'engage dans la mesure du possible à élaborer des modalités d'évaluation inclusives permettant une adaptation du format. Dans le cas d'une modalité spécifique à une situation de travail, il s'engage à préciser le cadre des aménagements possibles.

Architecture Technicien cordiste – superviseur

Le métier de technicien cordiste-superviseur s'effectue autour de quatre fonctions :

- une fonction **technique** guidée par l'impératif d'assurer en sécurité les opérations et les accès par cordes ;
- une fonction **management opérationnel** axée sur la supervision opérationnelle des équipes de cordistes en cohérence avec l'ensemble des acteurs du chantier ;
- une fonction **organisationnelle** avec pour effet final recherché d'anticiper et planifier la sécurité des opérations sur cordes ;
- une fonction **matérielle** dont la finalité permet de disposer pour l'ensemble des opérateurs en hauteur d'équipements de protection individuel contre les chutes de hauteur conformes et opérationnels.

Fonction technique

BC1 : Assurer en sécurité les opérations et les accès par cordes

Fonction management opérationnel

BC2 : Superviser les équipes de cordistes en situation opérationnelle

Fonction organisationnelle

BC3 : Planifier la sécurité des opérations sur cordes

Fonction matérielle

BC4 : Gérer les EPI contre les chutes de hauteur selon les critères de la norme en vigueur EN365

Activités du technicien cordiste – superviseur

Les activités professionnelles du technicien cordiste superviseur s'articulent autour de l'architecture suivante :

BC1 : Assurer en sécurité les opérations et les accès par cordes

- A1. Contrôle des éléments de sécurité propres aux opérations sur cordes envisagées.
- A2. Optimisation et sécurisation des accès et systèmes d'accès par cordes.
- A3. Réalisation en sécurité des opérations sur cordes.
- A4. Secours d'une victime en accès en hauteur ou sur cordes.

BC2 : Superviser les équipes de cordistes en situation opérationnelle.

- A1. Communication avec l'ensemble des acteurs d'un chantier.
- A2. Supervision de la mise en œuvre des moyens de prévention planifiés.
- A3. Conduite des opérations sur cordes.
- A4. Supervision des secours en équipe dans toutes configurations envisageables de travaux en hauteur.

BC3 : Planifier la sécurité des opérations sur cordes

- A1. Planification des mesures de prévention.
- A2. Élaboration des méthodes de sauvetage, des procédures d'urgence et de gestion des premiers secours.
- A3. Planification des échanges avec les différents acteurs du chantier.
- A4. Amélioration des pratiques professionnelles par la boucle itérative d'évaluation.

BC4 : Gérer les EPI contre les chutes de hauteur selon les critères de la norme en vigueur EN 365

- A1. Organisation des modalités de vérification des EPI.
- A2. Vérification des EPI.
- A3. Traitement des EPI inaptes après vérification.
- A4. Attribution et suivi des EPI.

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
Bloc 1 : Assurer en sécurité les opérations et les accès par cordes			
Accéder, se positionner, réaliser une tâche, évacuer et secourir avec évacuation indirecte vers le haut et/ou horizontalement et/ou en oblique			
A1 - Contrôle des éléments de sécurité propres aux opérations sur cordes envisagées	C1 - Intégrer les exigences réglementaires et les consignes de sécurité relatives aux activités envisagées sur cordes afin d'appréhender l'ensemble des risques sur un chantier en analysant les documents de prévention disponibles.	Voie formative : * Rapport d'activité professionnelle avec soutenance devant un jury * MSP phase 1 : Accueil prévention. Prendre en compte le document de prévention formalisant des tâches à réaliser et vérification quotidienne EPI. VAE : - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire.	Critères C1 : C1-1 Les exigences réglementaires relatives aux travaux sur cordes sont reformulées C1-2 Les modes opératoires d'accès, de travaux, d'évacuation et de sauvetage définis sont reformulés C1-3 Les rôles et fonctions des différents documents de prévention (Plan de Prévention ou Plan Particulier de Sécurité et Protection de la Santé) sont cités C1-4 Les dispositions d'urgence (évacuation, secours, sauvetage) sont citées C1-5 Le document de prévention est visé et signé si accepté C1-6 La présence d'un superviseur désigné et compétent est contrôlée Critères C2 : C2-1 L'applicabilité des moyens de prévention est contrôlée en continu C2-2 Toute impossibilité d'appliquer les moyens de prévention définis mène à un point d'arrêt avec évaluation de la situation et remontée d'information à l'encadrant du chantier ou l'employeur C2-3 Le droit de retrait est appliqué si une situation présente un danger grave et imminent pour la santé ou la sécurité Critères C3 : C3-1 Les points de vigilance du contrôle quotidien des EPI sont décrits C3-2 La fonctionnalité des EPI est contrôlée factuellement avant utilisation C3-3 Un contrôle en binôme de manière à avoir le recul nécessaire est pratiqué C3-4 Les assemblages de l'ensemble des systèmes de protection individuelle contre les chutes sont contrôlés C3-5 Un EPI douteux ou défaillant est mis en quarantaine et spécifié à la personne en charge de la gestion des EPI
	C2 - Contrôler en continu la pertinence des moyens de prévention définis pour éviter toute exposition non contrôlée à un danger ou toute dégradation de la situation de travail.		
	C3 - Contrôler quotidiennement les EPI d'accès sur cordes en vue de valider leur bon état de conservation et de fonctionnement ainsi que leur assemblage.		

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
Bloc 1 : Assurer en sécurité les opérations et les accès par cordes			
Accéder, se positionner, réaliser une tâche, évacuer et secourir avec évacuation indirecte vers le haut et/ou horizontalement et/ou en oblique			
A2 - Optimisation et sécurisation des accès et systèmes d'accès par cordes	C4 - Installer des chevilles d'ancrage sur des supports rocheux ou bétonnés pour y amarrer des supports d'assurage, en appliquant les recommandations des fabricants.	<u>Voie formative :</u> * Rapport d'activité professionnelle avec soutenance devant un jury * MSP en binôme phase 2 : Sécurité des accès et systèmes d'accès par cordes. Accéder en hauteur sur cordes pour réaliser une tâche de travail telle que fixer un objet lourd et/ou volumineux ou le retirer, puis évacuer la zone de travail en urgence <u>VAE :</u> - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire.	<u>Critères C4 :</u> C4-1 Les outils nécessaires à l'installation des ancrages sont identifiés C4-2 Les différents types de chevilles existantes sont listées et comparées C4-3 Les procédés d'installation de chevilles mécaniques et chimiques sont décrits C4-4 Les principes de fixation ou de tenue des ancrages sont décrits et comparés C4-5 Les modalités de contrôle des ancrages installés sont détaillés <u>Critères C5 :</u> C5-1 Les ancrages ou supports d'amarrage, y compris spécifiques, à utiliser sont analysés et vérifiés, leur principe de fixation ou de tenue est décrit C5-2 Les nœuds complexes d'amarrage sont inventoriés, réalisés correctement et contrôlés C5-3 Les angles formés par le couplage de plusieurs ancrages sont analysés et les valeurs d'efforts répartis sont estimées C5-4 Les équipements de cordes sont lisibles et ajustés aux besoins C5-5 Les cordes sont amarrées séparément conformément aux exigences réglementaires et normatives en vigueur C5-6 Les frottements sont gérés en respectant l'ordre de priorité des solutions : supprimer, ou éviter, ou protéger de la zone de frottement et une variété de solutions de gestion de frottements est citée C5-7 L'extrémité des cordes est pourvue d'une butée (nœud d'arrêt ou autre solution équivalente) C5-8 Lorsque cela est possible, les équipements spécifiques permettant d'anticiper les sauvetages sont réalisés, permettant tant de descendre que de hisser une personne sur les cordes équipées <u>Critères C6 :</u> C6-1 Les différents types d'EPI d'accès sur cordes sont décrits, y compris ceux à fonction spécifique C6-2 Les situations où il est possible ou non d'utiliser les EPI d'accès sur cordes sont indiquées et illustrées C6-3 Les fonctions principales de chaque type d'EPI sont spécifiées C6-4 Les notions de tirant d'air, de facteur de chute et de force choc sont exposées et gérées en temps réel afin de ne pas s'exposer à un risque de chute qui ne pourrait pas être arrêtée dans des conditions acceptables pour l'intégrité physique de l'utilisateur
	C5 - Réaliser des amarrages de supports d'assurage aux emplacements définis pour rejoindre les postes de travail souhaités en assurant la lisibilité des équipements et la bonne gestion des frottements tout en anticipant les sauvetages.		
	C6 - Gérer l'utilisation d'une variété de types de supports d'assurage et EPI contre les chutes pour se déplacer en hauteur verticalement, horizontalement et en oblique, sous supervision, en respectant les recommandations des fabricants et procédures spécifiques.		

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
Bloc 1 : Assurer en sécurité les opérations et les accès par cordes			
Accéder, se positionner, réaliser une tâche, évacuer et secourir avec évacuation indirecte vers le haut et/ou horizontalement et/ou en oblique			
A3 - Réalisation en sécurité des opérations sur cordes			C6-5 Les principales limites d'utilisation de chaque type d'EPI sont spécifiées C6-6 Les différentes techniques de manœuvres sur cordes et en escalade artificielle sont appliquées en sécurité (acrotère, déviation, fractionnement, changement de cordes, passage de nœuds, franchissement de protection de corde, technique alpine) C6-7 Le principe de double protection est exposé et appliqué en tout moment
	C7 - Évaluer, valider, puis mettre en œuvre les modes opératoires de travail définis pour réaliser des tâches opérationnelles en indiquant le cas échéant des pistes d'amélioration.		<u>Critères C7 :</u> C7-1 La transposition des mesures de prévention formalisées est évaluée et validée avant intervention C7-2 La mise en œuvre des mesures de prévention formalisées est maîtrisée en temps réel C7-3 Les possibilités d'amélioration sont diagnostiquées et remontées en vue d'optimiser les pratiques, pendant ou après les opérations C7-4 Les savoirs et savoir-faire spécifiques nécessaires aux tâches à réaliser sont diagnostiqués et exposés
	C8 - Organiser l'acheminement de charges, légères (inférieur à 25kg) et lourdes (jusqu'à 100kg), au poste de travail pour accomplir une tâche, en sélectionnant les techniques permettant d'optimiser l'ergonomie et de ne pas se blesser ou blesser un tiers.		<u>Critères C8 :</u> C8-1 Le positionnement sûr et précautionneux de l'utilisateur est expliqué C8-2 L'élingage et l'amarrage des charges, y compris les charges multiples, d'outillage, de matériel ou de matériaux sont réalisés et expliqués C8-3 La méthodologie de hissage ou de descente de charge est expliquée et est particulièrement associée à la charge à hisser C8-4 Les méthodes de manipulation de charge optimisant les efforts et postures pour limiter les contraintes posturales sont gérées et expliquées C8-5 Les dommages corporels, tels que les TMS, pouvant être subit sont expliqués et les solutions pour les éviter sont exposées C8-6 Les zones d'exclusion sont mises en œuvre, et leur dimensionnement est expliqué en intégrant le risque de déflagration
	C9 - Évacuer la zone en hauteur à tout moment afin de faire face à une situation d'urgence en utilisant les moyens d'évacuation préalablement identifiés.		<u>Critères C9 :</u> C9-1 La zone de replis ou le point de rassemblement sont désignés C9-2 Le cheminement pour rejoindre un lieu sûr est choisi et expliqué C9-3 Les éventuelles méthodes d'alerte ordonnant l'évacuation du poste de travail sont citées C9-4 Les moyens d'évacuations sont identifiés et utilisés

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
Bloc 1 : Assurer en sécurité les opérations et les accès par cordes			
Accéder, se positionner, réaliser une tâche, évacuer et secourir avec évacuation indirecte vers le haut et/ou horizontalement et/ou en oblique			
A4 - Secours d'une victime en accès en hauteur ou sur cordes.	C10 - Évaluer, valider, puis mettre en œuvre les modes opératoires de secours définis pour accéder, évacuer et anticiper les urgences, en indiquant le cas échéant des pistes d'amélioration.	Voie formative : * Rapport d'activité professionnelle avec soutenance devant un jury * MSP en binôme phase 3 : Secours. Secourir une victime sur cordes dans un contexte scénarisé avec évacuation complexe VAE : - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire.	Critères C10 : C10-1 La transposition des mesures de prévention formalisées est évaluée et validée avant intervention C10-2 La mise en œuvre des mesures de prévention formalisées est maîtrisée en temps réel* * <i>Les possibilités d'amélioration sont diagnostiquées et remontées en vue d'optimiser les pratiques, pendant ou après les opérations.</i> Critères C11 : C11-1 Les dangers persistants sont analysés puis supprimés, ou évités, ou des moyens adéquats de protection sont utilisés C11-2 L'alerte est donnée aux services de secours institutionnels C11-3 La victime est rejointe en sécurité et le choix des moyens d'accès est expliqué C11-4 Les gestes de premier secours sont appliqués dans le contexte selon le mode opératoire de secours C11-5 La Trousse Individuelle du Cordiste de la victime est utilisée en priorité Critères C12 : C12-1 Les contraintes liées au syndrome de suspension sont expliquées et les moyens de les limiter sont mis en œuvre C12-2 Le matériel nécessaire à l'évacuation est choisi et utilisé conformément à sa notice d'utilisation C12-3 L'évacuation est réalisée en prenant en compte l'environnement et les éventuelles aides extérieures C12-4 La victime est évacuée avec précaution vers le lieu d'attente des secours C12-5 Une méthode d'évacuation appropriée est sélectionnée et mise en œuvre.
	C11 - Porter secours à une victime sur cordes en vue d'éviter une dégradation de sa condition en agissant selon le mode opératoire de secours.		
	C12- Évacuer une victime sur cordes en vue d'éviter une dégradation de sa condition en procédant selon le mode opératoire de sauvetage prévu.		

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
Bloc 2 : Superviser les équipes de cordistes en situation opérationnelle			
Superviser et encadrer les opérations sur cordes dans toutes les situations nécessitant l'utilisation d'EPI contre les chutes de hauteur			
A1 - Communication avec l'ensemble des acteurs d'un chantier.	C13 - Communiquer les instructions appropriées aux équipes , afin qu'ils prennent en compte les risques et les mesures de prévention, en s'assurant qu'ils les aient bien appréhendés	Voie formative : * MSP : Superviser une équipe de cordistes en situation de travail et de secours VAE : - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire.	Critères C13 : C13-1 Les consignes sont communiquées avant la réalisation des tâches en détaillant les moyens de prévention planifiés C13-2 Un système de communication est mis en œuvre en continu C13-3 Le vocabulaire technique est utilisé à bon escient C13-4 Un message de rétroaction est exigé le cas échéant pour confirmer ou infirmer la réception du message, demander des précisions, relancer ou terminer la discussion Critères C14 : C14-1 La liaison (vocale, radio, gestuelle) avec son co-équipier et le superviseur est maintenue en permanence. C14-2 Des comptes rendus sont effectués à chaque changement important de situation. C14-3 Les comptes rendus sont clairs, concis et exploitables directement par les autres acteurs du chantier. C14-4 Les modes de communication adaptés et définis aux différentes situations de travail sont utilisés (de préférence à la voix, à la radio en cas d'éloignement, aux gestes en cas d'environnement sonore important). C14-5 En cas d'utilisation de la radio, les consignes concernant les indicatifs et la procédure d'utilisation du réseau radio sont respectées : - les interlocuteurs utilisent les indicatifs définis et précisent en permanence leur position - les messages sont concis afin de ne pas saturer le réseau - les longs messages sont transmis en plusieurs courts messages afin de permettre d'éventuels comptes rendus immédiat d'autres acteurs - l'opérateur ayant débuté une conversation met fin à la communication après une rétroaction de la part du destinataire (reformulation et/ou un l'accusé de réception du message) C14-6 Des réunions de chantiers sont réalisées permettant d'informer l'ensemble des acteurs du chantiers de la situation opérationnelle
	C14 - Communiquer en continu avec les coéquipiers et/ou les acteurs du chantier afin de rendre compte de la situation et/ou appréhender la situation globale du chantier en appliquant les modes de communication définis.		

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
Bloc 2 : Superviser les équipes de cordistes en situation opérationnelle			
Superviser et encadrer les opérations sur cordes dans toutes les situations nécessitant l'utilisation d'EPI contre les chutes de hauteur			
A2 - Supervision de la mise en œuvre des moyens de prévention planifiés.	C15 - Évaluer les ancrages existants pour vérifier leur bonne installation en tenant compte des recommandations des fabricants et des exigences normatives	Voie formative : * MSP : Superviser une équipe de cordistes en situation de travail et de secours VAE : - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire.	Critères C15 : C15-1 La présence, pour les ancrages à utiliser, d'une note de calcul ou d'un test de convenance est vérifiée C15-2 L'état de conservation des ancrages et supports d'amarrage est analysé et validé le cas échéant C15-3 Les documents de réception des ancrages sont examinés et les informations y figurant sont interprétées C15-4 Les ressources bibliographiques pour combler un manque d'information sont citées C15-5 Les exigences normatives en termes de résistances théoriques sont citées et mises en relation avec les usages réels C15-6 Les exigences normatives en termes de vérification périodique des ancrages sont exprimées et les méthodologies de test sont précisées. Critères C16 : C16-1 Les amarrages sont réalisés conformément aux obligations réglementaires et normatives en vigueur C16-2 Le principe de double protection est appliqué et maintenu en permanence C16-3 Les choix techniques sont justifiés au regard de la compatibilité des dispositifs d'amarrage sur les supports d'assurance C16-4 L'emplacement et l'orientation des ancrages et amarrages, sont justifiés Critères C17 :
	C16 - Évaluer des amarrages et équipements de supports d'assurance pour valider leur utilisation, en justifiant la pertinence des solutions techniques observées		

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
Bloc 2 : Superviser les équipes de cordistes en situation opérationnelle			
Superviser et encadrer les opérations sur cordes dans toutes les situations nécessitant l'utilisation d'EPI contre les chutes de hauteur			
	C17 - Superviser la mise en œuvre des moyens de prévention planifiés en vue d'assurer la sécurité des opérations, en ayant connaissance de l'activité des opérateurs en continu.		C17-1 Des zones d'exclusion sont établies, correctement dimensionnées et indiquées avec une signalisation adaptée C17-2 Les EPI sont utilisés conformément à leurs notices et sont compatibles entre eux C17-3 Un contrôle mutuel entre opérateur est mis en œuvre à chaque prise de poste pour vérifier le bon ajustement et assemblage des EPI C17-4 Les systèmes de protections par des EPI contre les chutes sont utilisés conformément à leurs notices d'utilisation, du point de vue de leurs connexions, de la maîtrise du tirant d'air, des potentielles forces choc en cas de chute et de la gestion des frottements C17-5 Les opérateurs appliquent les consignes de sécurité qu'ils ont auparavant comprises et validées C17-6 Lorsque nécessaire, le principe de double protection est appliqué et maintenu en permanence C17-7 L'évolution des conditions météorologiques est anticipée et contrôlée, les méthodes de travail sont adaptées, et le cas échéant le travail est arrêté
A3 - Conduite des opérations sur cordes.	C18 - Adapter le travail aux intervenants en vue de réduire les effets du travail sur la santé, en tenant compte des différences interindividuelles.	Voie formative : * MSP : Superviser une équipe de cordistes en situation de travail et de secours VAE : - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire.	Critères C18 : C18-1 Le niveau de formation ou de certification et de MAC (Maintien et Actualisation des Compétences) des opérateurs est adapté à la complexité des tâches à réaliser C18-2 Les tâches qui sont source de TMS, ou autres effets différés délétères pour la santé sont analysées C18-3 Les risques identifiés sont réduits au maximum par des méthodes de travail et du matériel adaptés, et une rotation du personnel sur ces postes assure une limite acceptable du temps d'exposition par individu C18-4 Des phases d'éveil articulaire et musculaire avant prise de poste et d'assouplissement après le travail effectué sont planifiées
	C19 - Optimiser l'organisation du travail afin d'éviter ou minimiser les risques psychosociaux, pour protéger les intervenants et assurer la cohésion de l'équipe.		Critères C19 : C19-1 Les facteurs de risques psychosociaux sont cités et considérés C19-2 Les risques psychosociaux (stress, violences externes et internes) et leurs conséquences sur les salariés et les entreprises sont connus et considérés pour être évités C19-3 Des temps d'échange sont régulièrement prévus, permettant de collecter les ressentis de chaque intervenant sur leurs conditions de travail et les intégrer pour optimiser l'organisation des travaux

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
Bloc 2 : Superviser les équipes de cordistes en situation opérationnelle			
Superviser et encadrer les opérations sur cordes dans toutes les situations nécessitant l'utilisation d'EPI contre les chutes de hauteur			
A4 - Supervision des secours en équipe dans toutes configurations envisageables de travaux en hauteur	C20 - Organiser et préparer le matériel nécessaire pour une intervention lors d'un secours, en confectionnant un kit de secours adapté au mode opératoire défini	Voie formative : * MSP : Superviser les travaux sur cordes et les secours VAE : - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire.	Critères C20 : C20-1 Le matériel additionnel est adapté au mode opératoire de secours et en quantité suffisante C20-2 Le contenu et l'emplacement du kit de secours sont connus de l'ensemble des intervenants C20-3 Les capacités des intervenants pouvant être amenés à utiliser le kit de secours sont vérifiées, et le cas échéant, un acte formatif est réalisé C20-4 Le matériel adapté aux tâches de travail et la trousse individuelle du cordiste sont vérifiés et complétés si nécessaire. Critères C21 : C21-1 Une supervision adaptée assure que la sécurité des intervenants est maintenue à chaque étape du secours, en intégrant leurs capacités respectives C21-2 La communication est adaptée, le rôle de chaque intervenant est défini C21-3 La localisation du superviseur est optimisée pour communiquer et coordonner l'équipe durant le secours C21-4 Le superviseur anticipe les complications à chaque étape du secours et établit et fait appliquer les solutions aux problèmes rencontrés C21-5 Les dangers persistants sont analysés, les risques sont évalués et si possible supprimés, ou évités C21-6 Le matériel additionnel et notamment les EPI nécessaires sont utilisés par l'ensemble des intervenants C21-7 L'alerte est passée soit directement soit par une tierce personne aux services de secours institutionnels, le message est clair et complet C21-8 Les gestes de premiers secours sont réalisés selon le mode opératoire de secours C21-9 Le sauvetage de la victime est organisé de manière à préserver sa santé et sa sécurité, en intégrant notamment les contraintes liées à l'intolérance à la suspension C21-10 La trousse individuelle du cordiste de la victime est utilisée en priorité
	C21 - Superviser un secours en équipe afin d'assurer une prise en charge optimale d'une victime en garantissant la sécurité de chaque intervenant durant l'opération		

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
Bloc 3 : Planifier la sécurité des opérations sur cordes			
Définir et formaliser les mesures de préventions et contribuer à l'amélioration continue des pratiques professionnelles			
A1 - Planification des mesures de prévention appropriées aux opérations envisagées	C22 - Produire et exploiter une veille scientifique, technologique et normative en vue de s'informer sur les techniques et équipements les plus récents et leur mise à disposition commerciale, en mettant en œuvre des techniques d'acquisition, de stockage et d'analyse d'informations.	Voie formative : * Rapport d'expériences ou d'étude de la planification de la sécurité des opérations sur cordes. * Soutenance devant le jury VAE : - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire.	Critères C22 : C22-1 Les sources d'informations fiables sont identifiées, sélectionnées et exploitées C22-2 Les réseaux institutionnels de la profession, de fabricants et de confrères sont créés et développés C22-3 Une analyse critique des informations est produite C22-4 Des événements traitant d'activités des travaux sur cordes ou de sujets connexes du domaine de spécialité sont identifiés Critères C23 : C23-1 Les exigences législatives, réglementaires et normatives relatives aux travaux en hauteur sont maîtrisées et exposées C23-2 Une analyse comparative mesurant les niveaux de risque des moyens d'accès est effectuée pour chaque poste de travail C23-3 Les solutions techniques sont hiérarchisées en termes de niveau de risque, la priorité étant donnée aux équipements de protection collective C23-4 Dans les systèmes de protection individuelle contre les chutes, les techniques sont priorisées selon la hiérarchie de la norme EN 363. Critères C24 : C24-1 Les compétences des opérateurs à mobiliser sont définies pour être adaptées C24-2 Le matériel adapté est prévu en quantité suffisante C24-3 L'intervention est découpée en phases ou tâches successives pour être analysées séparément et établir des modes opératoires propres à chaque tâche C24-4 L'analyse de risques est rédigée en intégrant les risques importés, propres et exportés, et peut amener à reconsidérer les modes opératoires C24-5 La rédaction des modes opératoires et de l'analyse de risque est orientée pour faciliter la lecture et la mise en application des moyens définis, et donc la réalisation de tâches opérationnelles
	C23 - Comparer les différentes méthodes d'accès pour justifier l'intervention sur cordes, en mesurant le niveau de risque de chaque méthode.		
	C24- Planifier les moyens de prévention ou de protection adaptés pour assurer la sécurité d'une intervention sur cordes, en tenant compte des moyens techniques, de l'organisation et des conditions de travail, des relations sociales* et de l'environnement de travail. *Au sens de l'alinéa 7 L4121-2 du Code du travail		

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>		
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION	
Bloc 3 : Planifier la sécurité des opérations sur cordes				
Définir et formaliser les mesures de préventions et contribuer à l'amélioration continue des pratiques professionnelles				
A2- Elaboration des méthodes de sauvetage, des procédures d'urgence et de gestion des premiers secours.	C25 - Élaborer les méthodes de sauvetage et les procédures d'urgence et de gestion des premiers secours en vue d'anticiper une situation d'urgence ou un accident, en précisant les mesures spécifiques à mettre en œuvre.	Voie formative : * Rapport d'expériences ou d'étude de la planification de la sécurité des opérations sur cordes. * Soutenance devant le jury	Critères C25 : C25-1 Une évaluation du risque est produite avant intervention C25-2 La demande d'assistance adaptée aux circonstances est détaillée C25-3 La gestion des accidents et premiers secours est précisée C25-4 Les techniques de prise en charge limitant les effets de l'intolérance à la suspension sont développées C25-5 Le besoin en matériel et accessoires appropriés, y compris la connaissance des efforts supplémentaires sur les équipements et les précautions requises sont développés C25-6 La composition de la Trousse Individuelle du Cordiste est adaptée aux situations de travail identifiées.	
			VAE : - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire.	Critères C26 : C26-1 Les réunions sont planifiées C26-2 Les différents acteurs du chantier sont identifiés C26-3 Les coordonnées des différents acteurs sont répertoriées et diffusées à qui de droit C26-4 Les différents acteurs sont sollicités C26-5 Les modes de communications sont définis C26-6 Les moyens de communication sont adaptés aux situations
			C27 - Synthétiser et analyser les tâches accomplies afin de rendre compte de l'activité réalisée, en produisant les documents appropriés.	Critères C27 : C27-1 Le système documentaire de l'entreprise est identifié et complété à l'issue de chaque tâche accomplie C27-2 Les comptes-rendus journaliers sont exhaustifs en renseignant l'ensemble des tâches accomplies et des problématiques rencontrées C27-3 Les fiches de pointage du personnel sont rédigées C27-4 Les fiches d'imputation du matériel sont rédigées
A3 - Planification des échanges avec les différents acteurs du chantier.	C26 - Planifier les échanges avec les différents acteurs du chantier afin de s'assurer de la bonne diffusion des informations relatives à la sécurité des opérations	VAE : - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire.	Critères C28 : C28-1 Les principes d'un processus d'amélioration continue sont décrits C28-2 Des rapports d'incidents et/ou de situations dangereuses sont rédigés et validés avec les intervenants concernés puis sont communiqués à la hiérarchie C28-3 Les retours d'expérience en lien avec l'activité entreprise, concernant par exemple des accidents passés ou des bonnes pratiques, sont cités et intégrés C28-4 Des préconisations sont formulées à la suite des retours d'expérience et intégrés aux procédures concernées	
			C28- Proposer des améliorations pour faire évoluer des pratiques professionnelles en intégrant les retours d'expériences selon la méthode PDCA * *Planifier, Déployer, Contrôler, Agir	
A4 - Amélioration des pratiques professionnelles par la boucle itérative d'évaluation	C27 - Synthétiser et analyser les tâches accomplies afin de rendre compte de l'activité réalisée, en produisant les documents appropriés.	VAE : - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire.		

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
Bloc 4 : Gérer les EPI contre les chutes de hauteur selon les critères de la norme en vigueur EN 365 Assurer les vérifications périodiques et la mise en service des EPI contre les chutes de hauteur			
A1 - Organisation des modalités de vérification des EPI	C29 - Identifier les EPI concernés par la norme EN 365 en maîtrisant les exigences en vigueur et leurs conséquences pour éviter toute vérification non réglementaire.	Voie formative : * MSP : Vérification des EPI. Préparer et réaliser une vérification minutieuse d'un parc EPI VAE : - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire.	Critères C29 : C29-1 Les exigences en vigueur concernant les examens périodiques, les recommandations et instructions du fabricant applicables au composant, sous-système ou système, à vérifier sont exprimées C29-2 Le critère concernant la capacité d'identifier et d'évaluer les défauts et le fait d'être responsable de la mise en place de l'action corrective à effectuer est exprimé C29-3 Le critère concernant le besoin potentiel d'être formé par un fabricant ou son représentant autorisé, au sujet des EPI ou autres équipements de protection spécifiques, est exprimé C29-4 Le besoin potentiel de mise à jour des connaissances et compétences en raison des modifications et des évolutions est exprimé
	C30 - Identifier une situation nécessitant le contrôle ou la vérification d'EPI en assurant son suivi pour déterminer le moment opportun et la vérification adaptée.		Critères C30 : C30-1 Le contrôle quotidien de bon fonctionnement et de bon état de conservation est énoncé C30-2 La vérification minutieuse annuelle impliquant la recherche de défauts sur les EPI et le besoin d'enregistrement formalisé est énoncée C30-3 La vérification après évènement indésirable impliquant un enregistrement formalisé est énoncée C30-4 La vérification d'EPI spécifiques ne pouvant être faite que par des personnes certifiées par le fabricant est énoncé
	C31 - Définir les modalités de vérification minutieuse des EPI en décrivant un protocole précis afin d'en garantir leur exhaustivité et leur complétude.		Critères C31 : C31-1 Les informations nécessaires concernant les EPI à vérifier sont cités C31-2 Les documents permettant de formaliser la vérification des EPI sont cités C31-3 L'historique des EPI doit être présenté C31-4 Le marquage obligatoire sur les EPI est identifié C31-5 La durée de vie maximale des EPI est identifiée et citée C31-6 Les EPI sont comparés avec un modèle neuf ou sans défaut C31-7 Une vérification minutieuse visuelle et tactile est opérée C31-8 Un test opérationnel de fonctionnement est réalisé C31-9 Une décision finale concernant les EPI vérifiés est définie

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
Bloc 4 : Gérer les EPI contre les chutes de hauteur selon les critères de la norme en vigueur EN 365 Assurer les vérifications périodiques et la mise en service des EPI contre les chutes de hauteur			
	C32 - Déterminer les ressources documentaires nécessaires au contrôle d'un EPI en identifiant des sources adéquates pour s'assurer de la validité des informations.		Critères C32 : C32-1 Les notices correspondantes aux EPI à vérifier sont identifiées C32-2 Les fiches de suivi ou checklist de vérification des EPI sont identifiées C32-3 Les procédures de vérification des EPI sont identifiées C32-4 Les moyens de contacter les fabricants pour obtenir des informations adéquates sont cités
A2 - Vérification des EPI	C33 - Appliquer un protocole de vérification minutieuse des EPI en respectant chaque étape pour s'assurer de la complétude de la procédure.	Voie formative : * MSP : Vérification des EPI. Préparer et réaliser une vérification minutieuse d'un parc EPI VAE : - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire.	Critères C33 : C33-1 L'ordre du protocole définissant les modalités de vérification minutieuse des EPI est respecté C33-2 Si une étape ne peut être complétée, la vérification est arrêtée et l'EPI est déclaré inapte Critères C34 : C34-1 Les points de vigilance concernant chaque type d'EPI sont tous inspectés sans exception C34-2 Les défauts repérés sont analysés et leur(s) origine et criticité sont questionnées C34-3 Des seuils d'acceptabilité sont définis pour certains défauts mineurs récurrents ne dégradant par directement les éléments de composition des EPI Critères C35 : C35-1 Les éléments d'information obligatoires sont précisés pour chaque EPI vérifié : type d'équipement, modèle, fabricant, numéro de série/lot ou numéro individuel, dates de fabrication, d'achat, de première utilisation, et de prochains examens périodiques, notes tels que défauts et remarques C35-2 Le nom et la signature du contrôleur sont indiqués C35-3 La décision sur le produit, apte ou inapte est indiqué C35-4 Le cas d'un EPI déclaré inapte et pouvant être réparé est précisé dans les notes.
	C34 - Détecter un défaut majeur sur un EPI en se basant sur les indications du fabricant pour garantir son utilisation en toute sécurité.		
	C35 - Consigner le résultat de la vérification en complétant la fiche de suivi, le registre EPI afin d'attester du suivi des EPI		

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
Bloc 4 : Gérer les EPI contre les chutes de hauteur selon les critères de la norme en vigueur EN 365 Assurer les vérifications périodiques et la mise en service des EPI contre les chutes de hauteur			
A3- Traitement des EPI inaptes après vérification	C36 - Rendre inopérants les EPI concernés en les indiquant comme "inaptes" dans le registre de sécurité et en les plaçant en quarantaine ou en les détruisant afin de proscrire toute réutilisation et en garantissant la traçabilité.	<p>Voie formative : * MSP simulée : traiter les EPI inaptes Mettre en quarantaine et/ou décrire le processus de destruction et recyclage des EPI déclarés inaptes.</p> <p>VAE : - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire.</p>	<p>Critère C36 : C36-1 Il est précisé sur le Registre de sécurité qu'un EPI est inapte C36-2 Une copie du Registre de sécurité mentionnant l'EPI inapte est archivée et conservée. C40-1 Un EPI déclaré inapte qui peut être réparé est placé en quarantaine dans une zone ou une caisse fermée à clé C40-2 Un EPI déclaré inapte qui ne peut être réparé est physiquement détruit pour être rendu inopérant C40-3 Les EPI métalliques devant être détruits sont cassés ou découpés, à minima sur les points de connexion C40-4 Les EPI textiles devant être détruits sont découpés, à minima sur leurs points de connexion C40-5 Les EPI plastiques devant être détruits sont cassés ou découpés, de manière clairement visible C40-6 Les EPI de protection pour réaliser ces destructions sont portés et ajustés C40-7 Les destructions des EPI inaptes sont réalisées dans des lieux sûrs pour éviter de blesser des tiers par des projections éventuelles</p> <p>Critères C37 : C37-1 Les EPI composés de différentes matières sont décomposés afin de séparer les différents matériaux C37-2 Les EPI métalliques, textiles et plastiques sont triés selon les dispositions prévues localement pour être recyclés C37-6 Les éventuels emballages sont triés selon les dispositions locales pour être réutilisés ou recyclés</p>
	C37 - Trier et recycler les EPI après destruction en identifiant les chaînes de collecte et réemploi adaptés afin de limiter leur impact environnemental.		
A4-Attribution et suivi des EPI.	C38 - Suivre les EPI en complétant la fiche de dotation individuelle afin d'identifier l'utilisateur et les périodes d'utilisation	<p>Voie formative : * MSP: Suivi des EPI Complétude d'un document d'attribution d'un lot d'EPI</p>	<p>Critères C38 : C38-1 Les fiches de dotations sont complétées C38-2 Les utilisateurs sont identifiés et précisés C38-3 Les périodes d'utilisation sont identifiées et renseignées C38-4 Les observations particulières d'utilisation sont stipulées en tenant compte du retour des utilisateurs</p>

LEXIQUE

<i>Les définitions suivantes sont issues de références normatives européennes (EN 363, EN 795) ou internationales (ISO 22846)</i>	
Lexique	Définition des termes utilisés
Amarrage	Connexion d'un support d'assurage sur un ou des ancrages ou autour d'un support d'amarrage via un ou des dispositifs de connexion appropriés (par exemple un connecteur, ou un nœud approprié sur une surface non agressive pour le support d'assurage).
Ancrage	Point de connexion au niveau duquel l'équipement de protection individuelle contre les chutes est destiné à être attaché.
Dispositif de sauvetage	Élément d'un système individuel de protection contre les chutes grâce auquel une personne peut se sauver elle-même ou sauver d'autres personnes, de manière à empêcher une chute libre.
EPI d'accès sur cordes	Élément d'un système d'accès, positionnement ou d'arrêt des chutes (ancrage, connecteur, dispositif d'assujettissement / positionnement sur cordes, antichute mobile, harnais de maintien et d'arrêt des chutes).
EPI d'arrêt des chutes	Élément d'un système d'arrêt des chutes (ancrage, connecteur, dispositif d'assujettissement et / ou de d'absorption d'énergie, harnais antichute).
EPI de maintien	Élément d'un système de maintien (ancrage, connecteur, dispositif d'assujettissement / positionnement, harnais de maintien).
EPI de protection contre les chutes	Élément d'un système individuel de protection contre les chutes.
EPI de retenue	Élément d'un système de retenue (ancrage, connecteur, dispositif d'assujettissement, harnais ou dispositif de préhension du corps).
Escalade artificielle	Mode de progression en suspension, soit par passage d'un ancrage fixe à un autre, soit par l'utilisation d'ancrages mobiles.
Facteur de chute	Le facteur de chute est le rapport entre la hauteur de chute et la longueur du dispositif d'arrêt des chutes. C'est un concept permettant de quantifier la sévérité d'une chute.
Fiche de gestion du matériel	Des dispositions particulières, strictement nationales, du Code du travail régissent les EPI de travail loués ou mis à disposition. Chaque EPI est suivi à travers une « fiche de gestion matériel » assurant la traçabilité en amont et en aval du produit : identification précise et caractéristiques de l'équipement ; notice du fabricant ou copie ; date d'achat ou de mise en service ; date prévue de mise au rebut pour les EPI sujets à vieillissement ; ultérieurement date effective de mise au rebut ou de sortie du matériel du stock. Les mesures d'hygiène et de désinfection ainsi que les mesures prises pour le maintien en conformité (inspections, réparations) doivent être également consignées.
Force choc	Énergie transmise par la chaîne d'assurage à l'opérateur et à l'ancrage, lors d'une chute, après dissipation éventuelle d'une partie de l'énergie par la chaîne d'assurage.
Longe	Dispositif d'assujettissement permettant de se positionner au poste de travail ou éventuellement d'arrêter une chute (si prévu pour cet usage), pouvant être réglable et pouvant intégrer un dispositif d'absorption d'énergie.
MSP	Mise en Situation Professionnelle. Il s'agit d'une reconstitution d'une situation professionnelle afin de réaliser l'évaluation dans un contexte pouvant se rapprocher au mieux des conditions réelles.

Mode opératoire	Un mode opératoire est un document technique qui précise l'ordonnancement des tâches, les moyens techniques et les mesures de sécurité / contrôles mis en œuvre. Dans les travaux en hauteur, il se décompose en mode opératoire de travail et mode opératoire de secours.
Principe de Double protection	Principe primordial incluant la fourniture d'au moins un moyen d'évolution pour empêcher la chute d'un opérateur, par exemple, un système de maintien / suspension, plus un second système indépendant. Cela signifie qu'en cas de défaillance d'un élément du système de maintien/évolution, il existe une solution de sauvegarde adéquate pour éviter un accident. Lorsqu'un opérateur est en tension ou en suspension sur cordes, il devrait y avoir au moins deux dispositifs amarrés indépendamment, l'un principalement comme moyen d'accès, d'évacuation et de positionnement (par exemple la corde de travail) et l'autre comme sécurité de sauvegarde supplémentaire (par exemple la corde de sécurité). Lors de positionnement ou déplacements sur longues (tel qu'en techniques d'escalade artificielle), au moins deux dispositifs peuvent servir alternativement dans un système de maintien puis dans un système d'arrêt des chutes ; l'opérateur devant systématiquement être assujéti à minima à deux systèmes indépendants en respectant les exigences d'utilisation des fabricants.
Sauvetage	Action de soustraire quelqu'un à ce qui le menace, à une situation critique. Cela fait référence généralement en accès par cordes au fait de « dé-suspendre » une victime pour l'amener sur un plan dur accessible par les services institutionnels de secours.
Secours	Ensemble des techniques d'aide apportée aux victimes d'un accident, d'une catastrophe ou d'un problème de santé compromettant à court terme leur intégrité dans l'objectif de préservation de leur santé.
Superviseur	Personne compétente responsable de la mise en œuvre et de la supervision d'un système sûr d'accès par cordes sur un chantier particulier.
Supervision	Contrôle de la réalisation d'un travail accompli par d'autres, Dans le cadre des travaux sur cordes, cela inclue la surveillance des opérations dans le cadre défini par les modes opératoires, ainsi que la validation ou l'adaptation desdits modes opératoires pour que les tâches opérationnelles puissent être effectuées en toute sécurité.
Support d'amarrage	Structure ou élément structurel permettant la fixation d'un ancrage ou directement d'un support d'assurage (corde nouée par exemple) ; peut-être une paroi, une charpente, le sol...
Support d'assurage	EPI permettant la protection d'un ou plusieurs opérateurs (exemples : corde, câble, longe...).
Système de protection individuelle contre les chutes	Système protégeant l'utilisateur contre les chutes de hauteur soit en l'empêchant, soit en arrêtant les chutes libres, pouvant être : (selon NF EN363:2018) <ul style="list-style-type: none"> ● un système de retenue ● un système de maintien au poste de travail ● un système d'accès par cordes ● un système d'arrêt des chutes ● un système de sauvetage

Technique alpine	Méthode de progression en escalade, ou en situation stable présentant un risque de chute de hauteur, dans laquelle un opérateur se soutient lui-même sur la structure et est protégé en étant connecté à un support d'assurage qui est réglé par un second opérateur au fur et à mesure que le premier opérateur progresse.
TIC	Trousse individuelle du cordiste. Elle est adaptée au secteur d'activité dans lequel le cordiste travaille. Les différents éléments la composant sont physiquement attachés à cette trousse. Cela permet au partenaire secouriste qui intervient d'avoir accès au matériel de premiers soins directement sur la victime.
Tirant d'air	Le tirant d'air est la hauteur minimale à prévoir sous un système d'arrêt des chutes, pour que l'utilisateur ne heurte pas d'obstacle lors de l'arrêt de sa chute. Un espace latéral de dégagement est également à prévoir en cas de chute pendulaire.
TMS	<p>Les troubles musculo-squelettiques (TMS) regroupent des affections touchant les articulations, les muscles et les tendons.</p> <p>Les parties du corps les plus fréquemment atteintes sont : le dos, les membres supérieurs (poignet, épaule, coude).</p> <p>Parmi les TMS les plus fréquents, on peut citer :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● le syndrome du canal carpien au poignet (38 %) ; ● le syndrome de la coiffe des rotateurs à l'épaule (30 %) ; ● l'épicondylite latérale au coude (22 %) ; ● les lombalgies (douleurs au niveau du bas du dos) (7 %).
Zone d'exclusion	Zone désignée pour exclure le public d'une zone dangereuse et de l'équipement d'accès par cordes, ou pour exclure les opérateurs d'une zone dangereuse à moins qu'ils ne soient convenablement protégés.